

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARNE

DE LA COMMUNE DE PROUILLY

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	11

Séance du 05 juin 2025

Date de la convocation
27 mai 2025

Date de la séance
05 juin 2025

N°2025_06_05

Devenir de la parcelle cadastrale n° ZB 75 : Approbation de l'esquisse
--

Le cinq juin deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISE.

Présents : Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN
Absents ayant donné procuration : Benoît LEBON représenté par Jean-Michel BOSTYN

Absents excusés : Frédéric LEFEVRE

Absents : Benjamin WAQUELIN, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU la délibération n° 2024-10-06 du 18 octobre 2024, relative à l'approbation du devis de l'entreprise VRD PARTENAIRE concernant l'étude d'avant-projet pour l'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75,

CONSIDÉRANT la proposition d'études et de maîtrise d'œuvre de l'entreprise VRD PARTENAIRE signée par le Maire le 25 octobre 2024,

CONSIDÉRANT la réalisation d'une esquisse du projet d'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75, présentée au conseil municipal le 14 avril 2025, puis aux membres du bureau de l'Association Foncière de Prouilly le 20 mai 2025,

CONSIDÉRANT les observations formulées par les membres du bureau de l'Association Foncière, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, la zone de non-traitement, l'accès au terrain, l'implantation d'un pan coupé, ainsi que les équipements à prévoir,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix pour, 1 voix contre,

DÉCIDE

- d'approuver l'esquisse du projet d'aménagement de la parcelle cadastrée ZB 75, telle que présentée lors de la réunion du 20 mai 2025 et tenant compte des observations formulées par les membres du bureau de l'Association Foncière ;
- d'autoriser le maître d'œuvre à engager les études d'avant-projet, conformément à la proposition signée le 25 octobre 2024 ;
- d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Catherine MALAISE

C. Malaisé



Date de transmission de l'acte: 10/06/2025
Date de réception de l'AR: 10/06/2025

051-215104159-2025_06_05-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 10/06/2025
Date de reception de l'AR: 10/06/2025

051-215104159-2025_06_05-DE
A G E D I